
Nombre de membres

en exercice: 14

Séance du mardi 04 décembre 2012

L'an deux mille douze et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 27 novembre 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 11

Votants: 11

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Claude SCHLOSSER, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Françoise FOERSTER, Jacques HENRY, Odile MANGEOL, Pascale PERNON, Emmanuel LANTZ, Jean-Luc MOMBERT

Représentés: Carmen DUBOIS, Alain PINOT

Excusés: Ludovic MARECHAL

Absents:

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Nomination du secrétaire de séance : Claude SCHLOSSER.

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT - DE 2012_95

Sur proposition de M. le maire et après discussion, le Conseil Municipal décide les modifications de crédit suivantes :

		<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>
C/654	Pertes sur créances irrécouvrables	+ 60 000,00	
C/023	Virement à la section d'investissement	- 60 000,00	
C/021	Virement de la section de fonctionnement		- 60 000,00
C/2313-35	Immobilisations en cours - groupe scolaire	- 60 000,00	

Pour : 13 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Objet: ADMISSION EN NON VALEUR - DE 2012_96

Le maire présente au Conseil Municipal l'admission en non-valeur d'un titre émis en 2009 au nom de l'entreprise CSG PICCIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette non-valeur suite à la clôture du dossier pour insuffisance d'actif.

Pour : 13 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Objet: SECURISATION CHEMINS DES RANTZAU ET DE WALSCHEID - DE 2012_97

Le maire rappelle au Conseil Municipal les différentes réunions avec les riverains portant sur la circulation automobile dans le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier le dossier de la sécurisation de l'ensemble du village à un bureau d'étude.

Le cahier des charges sera, quant à lui, confié à la municipalité.

Pour : 13 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Objet: CESSION PRESBYTERE PROTESTANT - DE 2012_98

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'autorisation présentée par l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine en vue de la vente du presbytère de la paroisse réformée d'Abreschviller-Lafrimbole, ainsi que la délibération du Conseil

Presbytéral du 21 septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette cession.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: LOCATION SONORISATION - DE 2012_99

Le maire rappelle au Conseil Municipal les détériorations subies par la sonorisation de la salle des fêtes. Il propose la mise en place d'un dépôt de garantie et le maintien du prix de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour la location de la sonorisation de la salle des fêtes à compter du 01.01.2013 :

- le dépôt de garantie à 500,00 €,
- le tarif de location à 50,00 €.

Ces tarifs s'appliqueront pour toute demande de location privée ou associative.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: FETE PATRONALE - DE 2012_100

Le maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation de la fête patronale est confiée, à tour de rôle, à des associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier l'organisation de la fête patronale à l'association Détente et Loisirs du Préau pour l'année 2014 en remplacement du Foyer Chatrian.

Le calendrier sera donc le suivant :

- 2013 : U.S. Sarre et Donon
- 2014 : Détente et Loisirs du Préau
- 2015 : Sapeurs Pompiers
- 2016 : Harmonie La Vosgienne

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL - DE 2012_101

Le maire présente au Conseil Municipal la lettre de démission de M. Ludovic MARECHAL en raison de son déménagement à Sarrebourg.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: ACHAT TERRAIN - DE 2012_102

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 novembre 2012 concernant une demande d'achat de terrain de M. et Mme Fabrice BILLAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'achat de la parcelle appartenant à M. et Mme Fabrice BILLAT section 23 n° 227, de 0,11 ares, au prix de 2 000,00 € l'are, soit un total de 220,00 €,
- autorise M. Claude SCHLOSSER à signer l'acte d'achat chez le notaire,
- les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: SUBVENTION - DE 2012_103

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'école élémentaire

d'Abreschviller pour l'organisation de 2 classes vertes qui auront lieu au Relais des Etangs à Languimberg, du 4 au 8 février 2013 et du 18 au 22 mars 2013, pour les classes de CP, CE1, CE2 et CLIS, soit 78 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'école élémentaire une subvention exceptionnelle de 2 500,00 €.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0